



INSTRUCTIONS DE COURSE VOILE RADIOCOMMANDEE

Régate départementale L'Ouverture
11 février 2024 - Saint-Quentin en Yvelines
CV Saint-Quentin – 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E.
- le système de course HMS en vigueur,
- le cas échéant, l'addendum Q
- le cas échéant, le SyRNIn
- La RCV E2.1(b) est supprimée

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera annoncée oralement avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est [sur la jetée nord à côté du mât de pavillons](#).

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [sur la jetée nord à côté du mât de pavillons](#).
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement sera fait aussitôt que possible après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
11 février 2024	Marblehead

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course/flotte chaque jour est [10h30](#).

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement pour

- une nouvelle course ne sera fait après [15h30](#).
- une nouvelle flotte ne sera fait après [15h30](#).

7. ANNONCE DES FLOTTES

Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « Nième course, flotte (x) au départ ».

8. ZONES DE COURSE

La zone de contrôle est [sur la jetée nord à côté du mât de pavillons](#).

La zone de mise à l'eau est [sur le ponton au bout de la jetée nord](#).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS affichés sur le tableau officiel situé près de la zone de contrôle.

10. MARQUES

Départ	Parcours	Arrivée
<i>Bouée blanche avec rayure de couleur.</i>	<i>Bouées jaunes rondes numérotées.</i>	<i>Bouée blanche avec rayure de couleur.</i>

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont affichées au tableau officiel.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera le côté parcours entre *deux bouées blanches avec rayure de couleur.*

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard *4 minutes* après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera le côté parcours entre *deux bouées blanches avec rayure de couleur.*

14. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte voile radiocommandée » s'applique et sera affiché au tableau officiel d'information.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 A l'exception de la course 1 (pas de temps limite si HMS), les temps limites seront les suivants :

Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
<i>15 minutes</i>	<i>30 minutes</i> ou le temps nécessaire pour que 6 bateaux (ou 4 bateaux système de course 'B' du HMS) au plus restent en course, selon ce qui est le plus tardif, si plusieurs flottes.

15.2 Les bateaux ne finissant pas *5 minutes* après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

15.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

15.4 Si une seule flotte, le temps limite à partir de la course 1 est : *5 minutes* pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Si le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique, le texte sera affiché au tableau officiel d'information.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de *10 minutes* après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

16.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le local VRC dans le hangar.

16.4 Des avis seront affichés au plus tard *10 minutes* après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le local VRC dans le hangar. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille

(b) pas plus de 10 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus de 10 minutes après l'affichage de la décision

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17 CLASSEMENT

17.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur

17.2 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

17.3 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retranchés comme suit :

À partir de 4 courses validées	1 retranché
À partir de 8 courses validées	2 retranchés
À partir de 16 courses validées	3 retranchés
À partir de 24 courses validées	4 retranchés
Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées	

18 REGLES DE SECURITE

18.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.2 [DP] [NP] La RCV 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable par écrit.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le comité de course pourra faire contrôler un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge.

21. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau officiel de récupération est une *annexe à moteur*.

24. PRIX

Des prix seront distribués *suivant disponibilité*.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : *Gilles Di Crescenzo*

Président-e du comité technique :

Président-e du jury :

ANNEXE ZONES DE COURSE

ANNEXE PARCOURS

La 1^{ère} marque à virer sera annoncée avant le signal d'avertissement de la course concernée.